



Dassault Martignas



Compte rendu CE du 17 décembre 2014

Nous avons débuté la réunion en faisant une déclaration sur l'information/consultation du CE sur le projet d'externalisation en sous-traitance de l'activité Réception/Expédition ainsi qu'une alerte sur le **stress** concernant deux salariés de la logistique (voir note jointe).

La CGT estime que la situation dans laquelle se trouve ce personnel est due à une hausse de charge, des conditions de travail et un manquement de la direction d'embaucher afin d'y palier. La conséquence : deux salariés sont en arrêt pour **stress**, en atteste la réunion à la logistique du 16 décembre 2014 au cours de laquelle une majorité de ce service confirme une surcharge de travail.

DIRECTION

Formation Professionnelle :

La mise en place du compte personnel de formation (CPF) prendra effet au 1^{er} janvier 2015 avec l'obtention de 24h pendant 5 ans puis 12h pour les 3 années suivantes plafonné à 150h. Les heures acquises au compte du DIF seront utilisables jusqu'à fin 2020 et cumulable avec celles du CPF. Chaque salarié aura un accès par internet à son compte de formation qui comptabilisera ses heures.

La liste de formation sera gérée par la caisse des dépôts et consignation (CDC). La gestion du budget 0.2% (faite par Dassault aujourd'hui) n'est pas encore définie et pourrait être extérieure.

Le nombre d'heures prévues ne sera pas tenu (moins de 85%) pour la première fois.

Pour 2015, de nouvelles formations vont être dispensées :

- résolution de problèmes QRQC (DUID)
- formation opérateurs nouveau robot Rafale
- parcours référent (mieux formaliser le rôle)
- formation nouvelle version OGA (2 à 3h/équipe)
- ergonomie : un kiné sur site sera présent pendant 2 matinées (étirements) avec 2 groupes de 6 personnes (production et tertiaire). Le médecin identifiera les personnes pour composer les groupes.

Les formations réglementaires se feront en fonction de la production.

Un budget supplémentaire sera alloué si un contrat export Rafale intervient.

Investissement 2015 demandé :

- manutention éléments mobiles et raidisseurs F5x et F8x
- installation chauffage : chaudières et aérothermes
- compléments bâtis F5x, F7x et Rafale
- robots F5x (à terme 4)
- entretien des toitures et verrières sur 5 ans
- sanitaire indus. et restaurant
- isolation phonique des bâtiments sur 5 ans
- banc effecteurs robotique
- SAS bât. 2
- douches bât. 2 (1^{er} semestre)

Information/consultation du CE :

C'est une stratégie société que d'externaliser le service réception/expédition de tous nos établissements. Pour Martignas l'appel d'offre n'est toujours pas lancé donc nous ne savons pas :

- le nom de la société sous-traitante choisie
- le nombre d'employés
- l'avenir de nos 3 compagnons

De ce fait, le CE s'est ainsi prononcé sur ce projet : FO donne un avis contre, CGC s'abstient en ne s'occupant pas du facteur humain mais simplement de la qualité de la prestation, CGT ne donne pas d'avis pour ne pas avaliser juridiquement cette externalisation.